

Séance du 20 décembre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.



PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Gramont, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Casenave à M. Causse

ABSENT : Mme Larran-Lange

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE SOCIALE - Bureau Information Jeunesse - Tarification de l'espace multimédia et partenariat avec l'association Les Chemins de l'Europe

Madame Sylvie DURRUY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le prochain transfert, début 2008, des locaux du Bureau Information Jeunesse, verra ce dernier investi de nouvelles missions à destination de la jeunesse bayonnaise.

* Un nouvel espace multimédia labellisé Cyberbase sera proposé aux utilisateurs qui bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par du personnel qualifié.

Une réflexion a été menée au sein des services afin d'harmoniser les conditions d'accès et de fonctionnement de cet équipement avec la Cyberbase de l'Espace Socio Culturel Municipal des Hauts de Sainte Croix.

Un règlement intérieur de fonctionnement (en annexe) et une tarification sont proposés à votre validation.

.../...

Abonnement annuel Cyberbase BIJ :

	Tarif	Tarif hors commune	Tarif réduit
Carte individuelle	15 €	20 €	10 €
Carte famille	35 €	50 €	20 €
Carte association	50 €	70 €	

Atelier d'initiation : 2 €

* Le pôle Aide à l'initiative des jeunes sera renforcé par une mission d'accompagnement de projets européens et à la mobilité européenne à travers les programmes « Jeunesse en action », « Service Volontaire Européen » et le développement des échanges transfrontaliers.

Pour ce faire, le BIJ bénéficiera des compétences et de l'expertise de l'association « Les Chemins de l'Europe », reconnue sur ce registre.

Je vous propose de formaliser ce partenariat par une convention reproduite en annexe.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.